

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

L'an deux mil vingt deux,  
Le neuf mai,

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoirs : 01

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Pour 11  
Contre /  
Abstention 01

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :  
02/05/2022  
Date d'affichage :  
11/05/2022

**Absents-Excusés :**

Messieurs Thierry ARSAC (Pouvoir à B. RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2022/05/051 : Cession d'une portion de la parcelle ZC 191 dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs » au lieudit les « Blétières » (AMO DEVELOPPEMENT – IDYLIM)**

Vu les articles L2121-29, L2241-1 et L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 13/01/2020 ;

Vu la délibération n°2019/06/086 en date du 24 juin 2019, portant approbation de la promesse de vente sous forme de dation à AMO DEVELOPPEMENT ;

Vu la délibération n°2019/12/171 en date du 16 décembre 2019, relatif à l'approbation du compromis de vente avec la société AMO DEVELOPPEMENT ;

Vu la délibération n°2021/03/023 en date du 29 mars 2021, relative à l'avenant au compromis de vente avec la société AMO DEVELOPPEMENT ;

**Considérant** que le projet de la société AMO DEVELOPPEMENT nécessite la pose de cuves à gaz ;

**Considérant** que la parcelle ZC 411 est en cours d'acquisition ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération immobilière « Les Cristaux Blancs », réalisée par la société AMO DEVELOPPEMENT, désormais IDYLIM, est en cours d'acquisition de la parcelle ZC 411 au lieudit « Les Blétières ».

Il explique que ledit projet nécessite la pose de cuves de gaz, dont la seule parcelle ZC 411 ne permet pas l'implantation et la réalisation. Ainsi, celui-ci propose au Conseil Municipal, qu'une partie de la parcelle ZC191 qui jouxte la parcelle ZC 411 soit cédée à la société AMO DEVELOPPEMENT – IDYLIM.

Le Maire explique alors que le tarif proposé pour l'achat de cette portion de parcelle a été fixé au tarif de 350 € le m<sup>2</sup> en zone Ut3 :

Parcelle	Surface	Zone	Lieudit	Localisation
ZC 191	115 m <sup>2</sup>	Ut3	Les Blétières	Plan Peisey

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider la cession d'une portion de la parcelle ZC 191 au prix de 40 250 € (quarante mille deux cent cinquante euros) pour une surface de 115 m<sup>2</sup> et précise que cet accord sera entériné, aux frais exclusifs de l'acquéreur, par acte notarié.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** la cession d'une portion de la parcelle ZC191 d'une surface de 115 m<sup>2</sup>, au prix de 350 €/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 40 250 € (quarante mille deux cent cinquante euros)
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié aux frais exclusifs de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses éventuelles

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

